

Image not found or type unknown



Départ anticipé pour raison personnelle

Par **liotta**, le **16/01/2022** à **18:50**

Bonjour,rrnrJe souhaiterais avoir quelques renseignements sur la retraite et ses modalités.rrnrJe suis ancien militaire de l'armée de terre ayant effectué 22 années de carrières et j'ai intégré la Fonction Publique d'Etat dans le domaine pénitentiaire depuis 2015.rrnrJe suis née en 1975, j'ai 46 ans et je voudrais savoir si je peux demander à partir de d'Administration Pénitentiaire à tout moment ainsi bénéficier au cumul de pension dès mon départ ? Je suis titulaire dans cette administration.rrnrMes questions sont les suivantes :rrnrComment dois-je procéder afin de faire valoir mes droits ?rrnrDois-je prendre contact avec mon employeur ?rrnrA partir de quand puis-je demander mon départ ?rrnrQuelle pénalité aurais-je sur ma carrière ?rrnrEn vous remerciant.